



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 08 avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Éric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Sont présents : M. DUBARRY Éric, M. GUGLIELMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, Mme SOUILLÉ Sylvie, M. BRUNET Nicolas, Mme WOLFF Nathalie, M. DAVID Éric, Mme CROS Corinne, M. DELPON Cyril, Mme SIBOUT Emily, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme PRIEUR Sylvie, Mme FLORET Virginie.

Absents excusés : M. DESPEYROUX Rémi, M. PRADAYROL Patrick.

Date de la convocation : le 14/05/2021

-

Secrétaire de séance : Nicolas BRUNET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2021.

Sont absents en début de séance : M. DAVID Eric et Mme SIBOUT Emily

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département du Lot bénéficie chaque année d'une enveloppe financière correspondant au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire du Lot. Cette dotation est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. Cette dotation permet également de subventionner différentes opérations en faveur d'aménagements de voirie et de réseaux ou en matière de circulation.

Dans le cadre du projet de sécurisation de la voie communale n°114, la Commune est devenue propriétaire d'une grange située en bord de route. Ce projet consiste dans un premier temps, à repenser l'implantation de la grange, permettant ainsi un dégagement de visibilité et une sécurisation de la circulation routière, puis dans un second temps à aménager cette grange en lieu de stockage communal.

Ainsi, ce projet entre dans le type d'opération subventionnée puisqu'il s'agit de « travaux commandés par les exigences de sécurité routière ». Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Lot.

Votants : 11 -- Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le vote du budget en date du 08 avril 2021 et considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires sur le budget primitif comme présenté ci-dessous :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Dépense Investissement 001 OPFI	380,39€	/
Recette Investissement 10222 OPFI	380,39€	/

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget énergie photovoltaïque.

Votants : 11 -- Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADHÉSION A QUERCY ENERGIES – AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE

Quercy Energies, Agence Locale de l'Energie, est une association Loi 1901, déclarée d'intérêt général dont l'objet est la promotion de la maîtrise de l'Energie et de l'utilisation des Energies Renouvelables locales. Cette association joue un rôle dans l'aide à la décision des particuliers et collectivités locales pour améliorer les bâtiments, encourager et privilégier le développement et l'utilisation des énergies renouvelables.

La commune a sollicité l'association dans le cadre du projet de rénovation des deux logements communaux pour la complétude des pièces techniques nécessaires au dossier de demande de subvention de la Région (étude de faisabilité, analyse d'opportunité...). Ainsi, M. le Maire propose de soutenir Quercy Energies en adhérant à l'association, considérant que l'adhésion pour une commune de – 1000 habitants est de 150,00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'adhérer à Quercy Energies.

Votants : 11 -- Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE – PROJET DE RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la région a développé des aides pour le développement des chaufferies biomasse énergie et réseaux de chaleur à destination des entreprises et collectivités territoriales. Dans le cadre du projet de rénovation de deux logements communaux situés dans le bourg, la commune procède au remplacement des chaudières à fioul par des chaudières à granulés bois. Ces travaux permettront de contribuer à l'autonomie énergétique du territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique, via la réduction des émissions de CO2 et l'utilisation d'une énergie renouvelable.

M. le Maire explique qu'afin de respecter les délais imposés pour les dépôts, deux dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du conseil régional d'Occitanie pour bénéficier de ces aides, cependant il rappelle qu'une décision de l'organe délibérant est nécessaire pour permettre l'instruction des dossiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal sollicite une aide financière de la Région pour les projets de rénovation de deux logements communaux.

Votants : 11 -- Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE CESSION – CHEMIN COMMUNAL À MONTIN

M. le Maire informe l'assemblée de la demande d'acquisition d'une portion du chemin communal à Montin. Après visualisation de la situation et des parcelles concernées, M. le Maire rappelle la position du conseil municipal tenue jusqu'à présent concernant l'acquisition de terrains communaux :

- toute demande d'acquisition d'un terrain communal limitrophe d'une propriété privée fera l'objet d'une étude en conseil municipal.
- la commune s'oppose à la cession/annexion définitive des chemins communaux, qui constituent le patrimoine de la commune à préserver.

En l'occurrence, la demande d'acquisition porte sur une portion de chemin communal à Montin qui ne jouxte pas la propriété principale du demandeur.

Ainsi, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la requête.

Un courrier sera adressé aux demandeurs.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LACAPELLE-MARIVAL

La participation par élève pour l'année 2021 est fixée à 1 767€ pour l'école maternelle et 841€ pour l'école primaire.

Considérant qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école primaire de Lacapelle-Marival, la participation pour l'année 2021 s'élève à 841,00€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles avec la Mairie de Lacapelle-Marival et le charge de procéder au versement de 841 €.

Votants : 12 -- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE DE STE HÉLENE

Considérant la demande de participation financière de l'école privée Sainte-Hélène aux frais de fonctionnement pour l'année 2020/2021 pour les élèves d'Issendolus et considérant que 10 enfants d'Issendolus sont scolarisés à l'école privée, M. le Maire propose de voter une participation communale pour les frais de fonctionnement de l'école.

Le conseil municipal décide de voter une participation à hauteur de 691,00€ / élève (correspondant à la participation votée pour l'école primaire de Gramat). **691,00 x 10 = 6 910,00 €**

Votants : 13 -- Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ALL'FIBRE

Afin de permettre aux habitants du Grand-Figeac d'accéder au Très Haut Débit, le Syndicat Lot Numérique et le SIEDA ont confié, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre optique à la société Alliance – All'Fibre (filiale d'Orange).

Dans le cadre de cette mission, la société All'Fibre sollicite la commune pour signer une convention d'occupation du domaine public afin d'implanter des infrastructures de communication (deux armoires) à Teulières.

L'objet des deux conventions a pour but de fixer les conditions d'occupation du domaine public communal par un équipement de télécommunication, par l'occupation du génie civil et par l'implantation de fourreaux, dans le cadre du projet de montée en débit du Département du Lot.

Après lecture des deux conventions, le conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver les projets de convention d'occupation du domaine public par la société All'Fibre et autorise M. le Maire à les signer.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

REMBOURSEMENT FRAIS – HEBERGEMENT SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Considérant que le site internet de la Mairie est hébergé via une plateforme d'hébergement étrangère et que le règlement pour le renouvellement du domaine et du forfait du site se fait uniquement par carte bancaire, M. le Maire propose d'autoriser le remboursement des frais qu'il a engagé sur ses fonds personnels :

- Renouvellement du forfait sur la plateforme wix.com : 178,80 €
- Renouvellement du domaine : 17,94€

(considérant que des taxes supplémentaires pourront être facturées par l'hébergeur).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement de la facture wix.com à M. le Maire, correspondant aux dépenses engagées pour le compte de la collectivité.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL – SCIC SA LA VINADIE

Pour rappel, la commune a déjà souscrit 5 parts sociales en 2018. Il s'agit d'un projet dont l'objectif principal de la société est de relancer un vignoble en agriculture biologique sur le territoire du Grand-Figeac.

Un appel a été lancé par la SCIC SA La Vinadie auprès de ses sociétaires pour l'augmentation du capital social afin de permettre le lancement de travaux au sein des bâtiments de l'exploitation et permettre ainsi la réalisation de vinifications.

Le conseil municipal décide de soutenir et encourager le projet de la SCIC et décide de souscrire 5 parts supplémentaires (5 x 20€ = 100€).

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation élections départementales/régionales :**
 - o Point sur les personnes qui ont pu bénéficier des attestations de vaccination prioritaires.
 - o Point sur les personnes disponibles pour tenir le bureau de vote et désignation des membres du bureau.
 - o Point sur les demandes de rencontre avec les candidats aux membres des élections départementales.
- **Commission adressage :** Prochaine commission adressage fixée au jeudi 27 mai à 20h30.
- **Pont Savadat :** Il s'agit d'un ouvrage d'art reliant les communes de Saint-Hilaire et Quézac. Le pont situé sur le Veyre relie le département du Lot et du Cantal. Il est indispensable à l'accès des services de secours via la N122. Dans le Cantal, un problème de domanialité se pose concernant la route, ni la commune de Quézac, ni le Département du Cantal n'en reconnaissent les compétences, et la route fréquemment utilisée se détériore fortement. L'entretien du pont étant impossible, faute d'interlocuteur côté Cantal. M. le Maire informe qu'une pétition est actuellement en cours pour inciter à la désignation de la domanialité du pont et ainsi permettre l'entretien de l'ouvrage.
- **Rencontre avec M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président de l'AMF 46 :** M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, président de l'AMF46 a été reçu ce jour sur la commune par le Maire et les 3 adjoints. Il était accompagné de M. LALABARDE, Maire de Montcuq-en-Quercy-Blanc et de Mme ALICOT, Directrice de l'AMF du Lot. Ce temps de rencontre organisé sur le temps du déjeuner a été l'occasion de présenter la commune, ses projets, objectifs et problématiques (urbanisme, perte d'autonomie liée à la Communauté de communes, méthaniseur, agriculture, voirie...)
Bilan : échanges constructifs et enrichissants.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Éric DUBARRY